

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF QUI PERMET DE L'INSTITUER	ACTE QUI L'INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	DESIGNATION DU SERVICE RESPONSABLE
AS1	CONSERVATION DES EAUX Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Captage de Coulonges sur Charente à St.Savinien (17) périmètre de protection rapprochée	Code de la Santé Publique articles L 1321-2 L 1322-3 à 13 R 1321-13	Arrêtés Préfectoraux du 10/08/1971 31/12/1976	A.R.S. Immeuble Le Manager Cour de l'Hippodrome 8, rue du père J. Wresinsky BP 1408 16017 ANGOULEME
EL11	VOIES EXPRESS ET DEVIATION D'AGGLOMERATIONS Servitudes relatives aux voies express et déviations d'agglomérations	RN 10	Code de la Voirie Routière article L 151-3	Décret du 04/08/1977	S.I.R. Poitou-Charentes Site de Ma Campagne 46, rue de Québec 16000 ANGOULEME
I3	GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Artère de Vendée Diam 250 mm Diam 300 mm Branchement de Tourriers Diam 80 mm	Loi du 15/06/1906 consolidée au 20/12/2003	Arrêté du 04/08/2006	G.R.T. Gaz Région Centre Ouest Site d'Angoulême 62, rue de la Brigade Rac Z.I. de Rabion 16021 ANGOULEME Cedex
PT1	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station hertzienne de Mansle (central téléphonique)	Code des Postes et Communications Electroniques articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39	Décret du 17/11/1989	FRANCE TELECOM U.R.R. Limousin Poitou-Charentes 36 boulevard Pont Achard B.P. 769 86030 POITIERS Cedex
PT2	TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne Puymoyen Llonnes	Code des Postes et Communications Electroniques articles L.54 à L. 56-1 et R.21 à R.26-1	Décret du 01/10/2003	Préfecture de la Charente S.D.T.I. 7 rue de la Préfecture B.P. 1399 16017 ANGOULEME Cedex

D'autre part, la commune recense 5 sites archéologiques :

- *Puymérle* : architecture religieuse – Moyen âge classique
- *Ravaud* : habitat / architecture religieuse – moyen âge
- *Aussac* : architecture religieuse – haut moyen âge
- *Route de la Ducheresse* : voie Gallo-Romaine
- *Chaumes de Fayolle* : menhir

Ainsi, les demandes d'autorisation d'urbanisme qui portent sur des terrains concernés par les sites archéologiques, font l'objet d'une consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

➔ **Voir Carte de localisation des sites archéologiques en annexe**

Les éléments de patrimoine repérés au plan de zonage

La commission d'urbanisme a, sur la précédente carte communale, décidé de reconnaître certains éléments de patrimoine à protéger, témoins de l'histoire de la commune (éléments recensés au titre de l'article R 421-23 i et R 421-28 e du code de l'urbanisme) :

- Le lavoir de « Ravaud »
- La chaume avec de vieux arbres à « Puymérle »
- Les ruines de « Puymérle » et ancienne maison des Moines
- Le chalet de « La Boixe »
- Le moulin de « Ravaud »
- Le puits de « Roule Crotte »